

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous souhaitons commencer ce CTSD par une comparaison, révélatrice des choix gouvernementaux concernant l'Education. A la rentrée 2017, le solde créations/suppressions de l'enseignement général et technologique était de plus 3 postes dans les collèges et plus 13 postes dans les lycées. Depuis, la réforme du collège finissant de s'installer et la réforme du lycée se mettant en place, notre département a perdu 30 postes en collège (alors qu'il y a entre 782 et 993 élèves de plus selon qu'on intègre ou non les élèves d'ULIS dans le décompte) et 22 postes en lycée alors que le nombre d'élèves est resté stable (+23).

A l'issue du groupe de travail du 10 mars, nous constatons effectivement l'impact important de la réforme du lycée qui engendre des suppressions de postes, notamment scientifiques et fragilise la majorité des disciplines. Comment avec l'incertitude d'une année sur l'autre sur les volumes horaires des différentes spécialités garantir la pérennité des postes? Les enseignants vivent une période d'incertitude, source de stress chronique. Rassurez vous, tous ne sombreront pas dans le burn out, puisque la majorité des collègues ne sont pas dans le déni concernant les conditions de travail. Ils savent que les conditions d'enseignement se sont largement dégradées dans notre département, conséquence d'une politique de diminution des moyens masquée par des réformes.

Le groupe de travail du 10 mars a étudié les BMP à temps complet non transformés en postes de titulaire. On en dénombre 17 pour la rentrée prochaine. Cette forte augmentation entraînera encore davantage d'instabilité et de précarité dans nos collèges/lycées et pour notre profession. Elle témoigne également de l'anticipation par l'administration d'éventuelles diminution de moyens lors des prochaines rentrées : même lorsque les heures sont là pour créer un poste à 18h, le choix est trop souvent fait d'en faire un BMP pour éviter une future mesure de carte scolaire si les suppressions de postes venaient à se poursuivre dans le Second degré! Nous nous inscrivons par ailleurs en faux contre l'argumentation de l'administration qui consiste à dire qu'il ne faut pas permettre à des personnels d'arriver sur des postes qui sont destinés à être supprimés à court terme pour des raisons de baisse d'effectifs imminentes. En effet, la consultation du nombre de naissances dans le département au cours des dernières années montre que notre département aura pendant de nombreuses années des cohortes d'élèves dans le second degré supérieures en nombre à celles actuellement accueillies puisque les années 2003 à 2005, actuellement scolarisées dans les lycées, comptaient environ 1000 naissances de moins que toutes les années suivantes, jusqu'en 2019 ! Pour la FSU il s'agit bien d'une volonté politique de réduction des moyens dans l'Éducation Nationale.

Pour ce qui concerne précisément la rentrée 2021, le bilan est le suivant pour l'enseignement général et technologique: 3 postes de plus en collège et 1 poste de plus en lycée. Toutefois, ce solde positif n'est pas à la hauteur du nombre d'élèves supplémentaires dans le département puisque 282 élèves de plus sont attendus en collège en divisions ordinaires (370 si l'on y ajoute les élèves d'ULIS) et 223 élèves de plus sont attendus dans les lycées généraux et technologiques.

De façon globale pour ce qui concerne le second degré, nous nous étonnons que le solde créations-suppressions soit de 0 alors que les documents du CTA prévoyaient pour les Landes un solde positif d'un ETP poste.

A la vue des moyens insuffisants attribués en collèges et lycées pour absorber la hausse démographique prévue, la FSU a porté la demande de plusieurs créations de poste, de revenir sur des suppressions de postes, lors du GT du 10 mars. Ces demandes correspondent à une logique de création d'emplois face à une volonté politique gouvernementale de précarisation

Lors des conseils pédagogiques, commissions permanentes et CA de ces dernières semaines, nous avons tous constaté les conséquences des choix budgétaires du gouvernement : moins de dédoublements, plus d'élèves dans nos classes, une concurrence accrue entre les disciplines... Nous dénonçons par cette déclaration la faiblesse de cette enveloppe départementale, nous demandons à ce qu'elle soit revue à la hausse pour toutes les catégories d'établissement.

L'enseignement secondaire subit de plein fouet les conséquences de la course folle du gouvernement aux impositions d'heures supplémentaires, destinées à réduire la dépense publique au détriment des conditions d'apprentissage et d'enseignement. Cette politique conduit souvent les personnels à exercer sur plusieurs établissements alors même que des heures d'enseignement en nombre suffisant existent dans leur établissement d'affectation. Nous insistons par ailleurs sur la nécessité d'une véritable revalorisation et non des HSA. Pour information, le salaire net des enseignants a baissé de 28% de 1982 à 2018 en euros constants, c'est à dire en tenant compte de l'inflation (cf livre de Schwengler "Salaires des enseignants, la chute" sorti en février 2021). Nous redemandons ici le dégel de la valeur du point d'indice de manière urgente

Dans le 1er degré tout comme dans le 2nd degré, le fonctionnement par PIALs est très problématique : l'administration vient de recruter des AESH afin que chaque élève en situation de handicap puisse bénéficier d'un accompagnement à hauteur de ses notifications. La FSU ne peut que s'en féliciter. Néanmoins, ce recrutement intervient à un moment où les accompagnements sont mis en place, et la volonté de l'administration de donner à chaque élève sa quotité oblige les équipes à défaire des binômes accompagnant/accompagné qui fonctionnent, qui apaisent les élèves et leur permettent d'être dans les apprentissages de façon efficiente. Cela implique également plusieurs accompagnants pour un même élève. On peut y voir une forme de maltraitance pour les personnels, les élèves et les équipes.

Concernant les postes à profil dans le 1er degré tout comme dans le 2nd degré,, la FSU continue de s'opposer à la mise en place progressive mais exponentielle de ce procédé qui consiste à tout mettre en oeuvre pour placer des collègues choisis sur ces postes.

Les dotations budgétaires vont à contresens des besoins de l'Ecole. A l'heure où les inégalités sociales, culturelles s'accroissent du fait du contexte sanitaire, le gouvernement poursuit sa feuille de route et réduit encore la voilure.

Veuillez croire, Monsieur le DASEN, en notre profond attachement au service public d'éducation

Pour la délégation FSU

Nicolas Fayemendy, co secrétaire départemental FSU

